

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,
VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7451 SÉANCE DU 30 octobre 2023

Sont présents:

Rémy Vincent	Grand Chef
Denis «Kalo» Bastien	Chef familial
Carlo Gros-Louis	Chef familial
Dave Laveau	Chef familial
René «Wellie» Picard	Chef familial
Stéphane B. Picard	Chef familial
William Romain	Chef familial
Daniel Sioui	Chef familial
Jean-Mathieu Sioui	Chef familial
Tina Durand	Secrétaire

**MODIFICATION DE LA CONVENTION DE LA SOCIÉTÉ EN
COMMANDITE DE MAISON DES PREMIÈRES NATIONS S.E.C.**

Attendu que le Conseil de la Nation huronne-wendat (CNHW) est associé à titre de commanditaire de la société en commandite Maison des Premières Nations s.e.c. (« **Société** »);

Attendu que les associés de la Société ont conclu à cet effet une convention de société en commandite datée du 11 janvier 2007 (la « **Convention** »);

Attendu que la Convention a été modifiée à trois reprises par convention de modification le 22 novembre 2012, le 11 septembre 2018 et le 17 décembre 2022;

Attendu que le conseil d'administration du commandité, Maison Premières Nations Inc. (le « **Commandité** »), était composé de neuf personnes, dont deux devant remplir les conditions suivantes :

Page 1 de 3

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 31 octobre 2023 Résolution adoptée
1 abstention



SECRÉTAIRE
TINA DURAND

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7451 SÉANCE DU 30 octobre 2023

**MODIFICATION DE LA CONVENTION DE LA SOCIÉTÉ EN
COMMANDITE DE MAISON DES PREMIÈRES NATIONS S.E.C.**

- Un (1) administrateur devant être un professionnel ayant une expérience pertinente et reconnue dans le domaine de l'hôtellerie; et
- Un (1) administrateur devant être un professionnel ayant une expérience pertinente et reconnue dans le domaine du tourisme.

Attendu que le CNHW, Investissement Premières Nations du Québec et le Commandité jugent opportun et dans leur intérêt respectif de modifier la Convention relativement à la composition du conseil d'administration du Commandité afin de retirer ces deux postes sur le conseil d'administration du Commandité.

Compte tenu de ce qui précède, **il est proposé** par le Chef familial Daniel Sioui, **appuyé** par le Chef familial Carlo Gros-Louis, et **résolu** :

- **Que** le Conseil de la Nation huronne-wendat (CNHW), à titre de commanditaire de la Société, accepte et autorise la modification de paragraphe 2 de la convention de société en commandite de la manière suivante :

« c) conformément aux statuts de prorogation du Commandité, les affaires de ce dernier sont administrées par un conseil d'administration composé de trois (3) à (10) membres; comme mentionné aux règlements généraux du Commandité et dans une résolution datée du 30 octobre 2023 de son conseil d'administration, celui-ci sera composé, à compter de la prochaine assemblée générale annuelle, de sept (7) membres, à savoir :

- cinq (5) administrateurs désignés, de temps à autre, par le Grand Chef du CNHW;
- deux (2) administrateurs désignés par Investissement Premières Nations du Québec. ».

Page 2 de 3

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 31 octobre 2023 Résolution adoptée
1 abstention



SECRÉTAIRE
TINA DURAND

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉOLUTION

NUMÉRO 7451 SÉANCE DU 30 octobre 2023

**MODIFICATION DE LA CONVENTION DE LA SOCIÉTÉ EN
COMMANDITE DE MAISON DES PREMIÈRES NATIONS S.E.C.**

- **Que** le CNHW autorise et mandate le Chef familial Denis Bastien à signer la Résolution spéciale et la convention de modification d'une convention de société en commandite;
- **Que** le CNHW autorise et mandate le Chef familial Denis Bastien à signer, exécuter et livrer, pour et au nom de la Société, tous les actes, documents et écrits, à poser tous les gestes et à faire toutes les choses qu'il peut, à sa discrétion, juger nécessaires ou utiles aux fins de donner plein effet à la présente résolution.

Page 3 de 3

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 31 octobre 2023 Résolution adoptée
1 abstention



SECRÉTAIRE
TINA DURAND